

LA PRONONCIATION DE L'E MUET EXPLIQUÉE PAR DES CAUSES HISTORIQUES

Parmi les nombreuses difficultés qui peuvent se présenter à l'étudiant espagnol dans l'apprentissage de la langue française, la plus grande est assurément la prononciation de l'e muet.

L'e muet est la voyelle neutre par excellence. C'est la voyelle qui vient le plus naturellement à la bouche d'un français. Quand un élève hésite en récitant sa leçon ou quand une personne, dans la conversation, ne trouve pas ses mots et émet un son d'attente, c'est l'e muet qui se présente.

Dans l'articulation de cette voyelle il y a deux résonances réunies d'une voyelle antérieure non labiale et d'une voyelle postérieure labiale, de telle sorte qu'elle répond à la juxtaposition de deux notes: o ouvert + e moyen.

Pendant la production de l'e muet, le bout de la langue est aplati contre les incisives inférieures, le dos convexe et touchant les dents le plus souvent à partir de la deuxième prémolaire (position de l'e moyen). Les mâchoires sont écartées à 3 mm. environ. Les commissures des lèvres sont avancées, le centre de la lèvre inférieure est contracté, l'ouverture buccale est de 8 mm, environ. Pour la position des lèvres il y a une grande analogie entre l'e muet et l'o ouvert. La différence essentielle est que pour o ouvert la lèvre inférieure se trouve franchement projetée en avant tandis que pour l'e muet, elle est un peu plus contractée et retenue, la lèvre supérieure faisant naturellement un mouvement analogue mais moins accusé.

C'est cette parenté entre l'e muet et l'o ouvert que les étrangers doivent se rappeler quand ils confondent l'e muet avec l'e ouvert. Si au lieu d'un e muet ils font entendre un e ouvert, c'est qu'ils n'avancent et n'arrondissent pas les lè-

vres. Mais en général les étrangers et particulièrement les espagnols n'ont aucune peine à produire un e muet à l'état isolé. La confusion entre l'e muet et l'e ouvert se produit à l'intérieur des mots ou dans les phrases.

Une autre difficulté dans la prononciation de cette voyelle consiste pour les étrangers en ce que l'e muet, étant une voyelle neutre sans articulation bien marquée, est susceptible de se réduire et même de disparaître complètement. Or, la disparition de l'e muet n'est pas arbitraire, elle est soumise à des règles que les Français appliquent sans s'en rendre compte mais que les étrangers qui n'ont pas appris la langue par un long séjour en France dans leur très jeune âge, sont obligés d'apprendre d'abord théoriquement et de les pratiquer ensuite pour pouvoir un jour être en état de les appliquer sans y réfléchir.

Pour mieux comprendre la prononciation de l'e muet, ses fluctuations, sa chute ou son maintien, il faut se remonter à des causes historiques.

Cette étude est divisée en quatre parties : l'e muet final, l'e muet intérieur, l'e muet initial, l'e muet dans les monosyllabes.

L'E MUET FINAL

L'e muet final provient de l'affaiblissement de la voyelle atone *a* avant son complet amuïssement : *dura* > *dure-alba* > *aube-spina* > *épine* ; ou bien de l'affaiblissement d'une voyelle atone mais nécessaire à l'articulation d'un groupe consonnantique final : *tepidum* > *tiède-humilem* > *humble*.

L'orthographe des plus anciens textes français conserve l'a. Dans Les Serments de Strasbourg : *aiudha*, *cadhuna*, *contra*, *cosa* qu'on trouve en face de : *fazet* < *faciat*. Dans la Cantilène de Sainte Eulalie : *buona* < *bona*, *pulcella* < *pullicella*, *anima* < *anima*, *clementia* < *clementia*, à côté de *polle* < *pulla*, *spede* < *spatha*, *cose* < *causa*.

Ce ne sont là que des manières d'écrire savantes : la valeur phonétique de la voyelle finale était probablement "oe".

L'amuïssement de cette voyelle est très ancien : déjà en latin classique la voyelle finale longue tendait à s'abrégéer ; la chute de cette voyelle finale était accomplie vers la fin du

VIII^e siècle. De nos jours l'e féminin est réellement devenu e muet dans la plupart des cas : mère (me:r) ; verre (ve:r) ; turque (tyrk) ; publique (pyblik) ; beurre (boe:r).

Au XIII^e siècle on prononçait déjà dans les imparfaits avoy pour avoie de habeba, avoys pour avoies de habebas.

En 1736, D'Olivet dit : " nous écrivons David et avide, un bal et une balle, un aspic et une pique, le sommeil et il sommeille, mortel et mortelle, caduc et caduque, un froc et il croque. Jamais un aveugle de naissance ne soupçonnerait qu'il y eût une orthographe différente pour ces dernières syllabes dont la désinence est absolument la même".

A cette époque-là, Tabourot dit que l'e muet final était déjà muet dans la prononciation populaire mais que les grammairiens opposaient la graphie à la prononciation.

Ronsard, pour conformer l'écriture à la prononciation, recommandait de supprimer "e" dans les finales "ées", "ée", car cet "e" faisait un carme entrouvert et béant puisqu'il tenait aux yeux la place d'une syllabe et que, manquant à l'oreille, il détruisait le rythme. Il faut oster la dernière oe féminine, tant des vocables singuliers que pluriels qui se finissent en ées, ée, quand de fortune ils se rencontrent au milieu des vers. Exemple du masculin pluriel : Roland avoit deux espées en main. Ces "deux espées en main" offensent la délicatesse de l'oreille. Il faut mettre : Roland avoit deux espés en la main. Exemple de l'e féminin singulier : Contre la troupe Enée prit sa pique. "Enée" sonne très mal au milieu du vers. Il faut mettre : Contre Mezance Ené branla sa pique. Ces mots doivent recevoir syncope au milieu du vers pour que le poème soit ensemble doux et savoureux".

Il y a aujourd'hui une règle en poésie qui prohibe devant un mot à initiale consonnantique le mot à tonique vocalique suivi d'e muet (aimée, joie). Au moyen-âge, cet "e" se prononçait et comptait dans le rythme. Du jour où il fut amui, les poètes répugnèrent à suivre sur ce point la prononciation courante, mais le compter choquait trop l'usage : ils s'en tirèrent en évitant semblable combinaison et cette répulsion qui n'eût été que temporaire, fut érigée en dogme. Après consonne, l'e muet final garde toujours une valeur syllabique en poésie devant un mot à initiale consonnantique. Plusieurs poètes du XVI^e siècle, ont essayé de suivre sur ce point,

l'évolution de la prononciation en ne comptant pas l'e muet devant consonne, mais la tradition a repris de dessus. La poésie française a gardé un phonétisme archaisant, qu'on atténue en truquant la longueur respective des syllabes. L'e muet, légèrement prononcé, n'a que la valeur d'un demi-temps environ, tandis que le demi-temps manquant est regagné sur la voyelle précédente qui s'allonge. En compensation de son archaïsme, la poésie traditionnelle est demeurée plus harmonieuse, en évitant des rencontres des consonnes et des chocs fâcheux des sons.

Il ne faut pas confondre l'e féminin avec la détente vocalique des consonnes fermées. Quand on prononce : dogue, bague, on fait entendre la détente vocalique de la consonne finale. C'est pour cela que beaucoup de personnes croient entendre l'e muet. Mais l'existence de cette détente n'empêche pas d'avoir le sentiment que l'e muet ne se prononce pas à la fin des mots. Le féminin de grand est grande (grã, grã:d), de fort, forte (fo:r, fort), de sorte que le masculin se termine phonétiquement par une voyelle, le féminin par une consonne. L'ancienne règle du féminin des adjectifs se trouve phonétiquement renversée.

L'e muet final devant une voyelle. — L'e féminin final s'élide toujours devant une voyelle dans la langue parlée mais cette élision n'est marquée graphiquement que dans quelques cas isolés :

quoiqu'il soit, à côté de quoique étranger.

presqu'île, à côté de presque aimable.

entr'acte, à côté de entre eux.

L'élision de l'e féminin devant une voyelle remonte bien haut. On la constate dès les plus anciens textes :

“Ell'ent adunet lo suon element”. (SAINTE EULALIE).

“Et com il l'ot doit de cel'art.” (SAINT LÉGER).

Mais la règle de l'élision devant voyelle pouvait souffrir beaucoup d'exceptions. On conservait l'e muet avant ou après les noms propres qu'on voulait garder intacts :

“De Hostedum evesque en fist”. (SAINT LÉGER).

“Li dus Willeame ost en un batel entrez” (ROMAN DE ROU).

Dans la langue moderne, des faits analogues se produisent : on conserve l'e muet devant la voyelle de “un” et de

“une”. Exemple : De une heure à deux. Un salaire de un franc vingt-cent centimes.

Les poètes élident quelquefois l’e féminin final suivi de “s” devant une voyelle. Ceci est propre aux poètes du XVe. et XVIe. siècles. On trouve cette élision au moyen-âge plus rarement que dans les temps modernes :

“Gaufrei ont fet avant a dis mile home(s) aler.”
(GAUFREY).

“Tu vois et remédie(s) aux malheurs de la France”.
(D’AUBIGNÉ).

Desportes écrit toujours : “Tu me porte(s) envie, tu pense(s) éveiller, elle(s) ont les yeux”... Malherbe blâme toujours ces passages.

Deimier, vers 1670, proteste : “On dit, tu pense et tu penses comme de mesme tu donne et tu donnes, comme aussi en tout autre terme de pareille nature”.

Lancelot, vers la même époque, remarque : “Beaucoup de personnes se trompent prononçant : Les princ’ont Dieu pour iuge et terrestr’animaux”. De nos jours, l’élision de “s” devant une voyelle, n’est autorisée que dans les noms des lieux :

“Menaient le roi de Naple au gala de la cour”. (V. HUGO. *Feuilles d’automne*).

L’e muet final après une consonne.—Au debut du XVIIe. siècle, e final après une consonne ou une voyelle achevait de disparaître complètement. Tous les témoignages sont concordants. Mais à la fin d’une phrase ou devant un silence, e n’avait pas complètement disparu : on ne le prononçait peut-être plus mais il n’y avait sans doute pas très longtemps car il restait que la voyelle précédente était allongée et peut-être transformée dans son timbre : Meigret et Péletier au XVIe siècle, l’attestent.

A la finale, la chute d’e après consonne apparaît au debut du XVIe siècle et se généralise dans les chansons populaires. Marot élide souvent cette finale devant un mot commençant par une consonne : Marguerite de Navarre va plus loin encore dans cette voie et scande par exemple, les aut’(autres). Ronsard en use plus discrètement et presque exclusivement pour les proclitiques (com-comme, el-elle), mais il revient bientôt à la scansion archaïque.

L'e final semble avoir survécu au XVIIe siècle pendant assez longtemps lorsqu'il était précédé de la semi-consonne "y" dans les mots terminés en ie, aie, eie, oie.

Malherbe hésitait à décider si aye, oye, faisait une syllabe ou deux. Th. Corneille déclare qu'on doit éviter en vers la forme, qu'ils aient. On trouve chez les poètes du XVIIe siècle des exemples contradictoires : e parfois compte pour une syllabe. Après 1660, les auteurs n'emploient devant les mots commençant par une consonne que les formes, aient, soient et la désinence aient à l'imparfait et au conditionnel, en les comptant comme monosyllabes. Cependant les poètes comiques et burlesques ont pu pendant tout le XVIIe siècle suivre ou violer cette règle. D'après Duez, il semble que la prononciation de "e" dans ces conditions ait été une prononciation propre à la poésie car il déclare que dans les vers les mots qui riment en ée doivent être prononcés en deux syllabes et que dans la prose l'e de la terminaison aye est supprimée.

D'Aisy indique la prononciation que l'on suit aujourd'hui : "dans les noms le son est toujours sec, exemples : playe, monnoye, joye, suye. "Il ajoute que toutefois dans les verbes" on prononce souvent sans retentissement, que j'aye, que je voye, que je fuye".

Richelet écrit baïe, gaïe, et ajoute à taie, paie les remarques "prononcez téé, péé".

Hindret enseigne que dans "tous les mots dont les y grecs se trouvent aux pénultièmes suivis d'un e féminin, ils n'ont que le son d'un i simple, mais qui se prononce d'une manière lente et trainée et sans faire beaucoup sonner que l'e qui les suit. Exceptez pourtant taye, paye, gaye (adjectif féminin), baye, et toutes les personnes des verbes terminées en aye, ayes, aient, comme je paye, tu payes, il paye, ils payent où il fait suivre la règle des y grecs situés entre deux voyelles. Prononcez donc tai-ye, pai-ye, gai-ye, etc."

Il ne semble pas que par cette remarque Hindret veuille noter que l'e se prononce : il est plus probable que c'est l'y final qui se prononçait dans ces cas-là. Cette prononciation est due à l'assimilation logique des radicaux du singulier et du pluriel : on prononçait, péjô, péje aux deux premières personnes du pluriel et par suite pèj aux autres personnes. Le dernier exemple où y final soit resté prononcé est étaye, analo-

gique de étayer. Cette prononciation s'est maintenue jusqu'en 1878.

Les derniers vestiges de l'e final disparaissent à la fin du XVIIe siècle. Au XVIIIe siècle, les conditions de la prononciation de l'e féminin final étaient les mêmes qu'aujourd'hui :

De Wally : "l'e muet final suivi d'un mot qui commence par une consonne doit se prononcer plus fortement dans les vers qu'il ne se prononce dans la prose. Exemple : une nouvelle grâce, se prononce comme s'il y avait cinq syllabes en vers et trois en prose".

Fouleau : "si le mot suivant commence par une consonne, on appuie sur la dernière consonne du premier mot, comme s'il n'y avait point d'e : ainsi on prononce, "terre natale" comme s'il y avait "ternatal" : "langues vivantes", "langues mortes", comme s'il y avait "langvivant", "langmort".

On arriva même à ne plus bien distinguer dans les mots nouveaux le son de la consonne qui précède l'e féminin. Ainsi :

Domergue dit : "ventose, pluviose, nivose, sont prononcés par bien des gens : vantos, pluvios, nivos".

En 1685, Mourgues déclare que "l'oeil et l'oreille ne sont pas d'accord sur la différence des rimes masculines et des rimes féminines car si les consonnes finales ne peuvent se faire entendre que par le secours d'un petit e muet, soit qu'on l'écrive, soit qu'on le supprime, cet e muet ne fait-il pas toujours pour l'oreille une rime féminine ? Quelle différence l'oreille peut-elle percevoir dans la prononciation de : bal et balle, encor et encore, vis et vice ?"

Il y a cependant un cas particulier où e se prononce à la fin des mots : Oudin déclare que e final ne se prononce pas sauf à la fin des mots, attendre, prendre, etc., ou il se prononce à demi".

Duez dit que "dans les mots en le et re, ou l'r et l'l sont précédés d'une consonne, on entend un e bref".

Dans ce cas-là, depuis le XVIIe siècle, "e" a continué de se prononcer car il est nécessaire à l'articulation du groupe de consonnes : si l'e muet final est précédé de deux consonnes différentes devant la consonne initiale du mot suivant, en principe l'e se prononce. Exemple : reste-là, pauvre femme, Barbebleue, Mais il s'en faut bien que le phénomène soit

général. On dit fort bien en parlant vite : rest'là. Devant un autre mot encore mieux qu'isolément la prononciation populaire ou simplement familière supprime à la fois l'e et la liquide qui précède, l ou r à la suite d'une muette ou explosive ou d'une fricative : pauv'femme, bouc'd'oreille.

Cela arrive depuis des siècles :

Hindret dit qu'on prononce un cofe, du vinaigu, du suque.

Duez dit qu'on prononce quat, not, vot, devant un mot commençant par une consonne : not maison, not jardin, trente cate soldats.

Hindret donne les prononciations : quate personnes, note seigneur, vote serviteur.

Martin donne : note, vote.

De la Touche : note, vote, quate.

Bouffier : vote main, et il remarque qu'on dit cependant en chaire : votre main.

Villecomte écrit : "ne seroit-il plus doux de dire dans le discours familier, fermez ces fenêtes, ces fenêtes sont bien fermées ?

Même à cette époque-là, cette prononciation était déjà ancienne et très répandue car elle explique les hésitations de la langue entre les doubles formes comme :

Oudin : nacre, nacle et naque ; sable et sabre.

Villecomte : fenêtre et fenête.

Marguerite Buffet : orde et ordre ; mordre et morde.

Oudin : pourpre et pourpe.

Palsgrave : tartre et tarte.

Monet : truffe et truffle.

En 1777, le syllabaire de Bouillon observe que dans une phrase comme "les justes cherchent", la voix est obligée de s'arrêter un peu sur la finale de "justes". C'est une remarque très fine et exacte. Trois consonnes ne peuvent se prononcer de suite, il leur faut une voyelle pour qu'elles puissent s'articuler. Dans le mot "justes", isolé, l'e tombe : dans "les justes cherchent", cette voyelle est restituée. Cette prononciation est indépendante de l'amuissement ou de l'existence de la voyelle "e". On prononce "e", écrit ou non, entre trois consonnes trop difficiles à prononcer. On dit couramment : un ours blanc (õenurseblã), le strict nécessaire (lestriktene-

seser), l'Arc-de-triomphe (larkedtrijõ:f). L'influence de l'écriture fait qu'on tient ces formes pour incorrectes et qu'on les blâme théoriquement, mais une forme à laquelle on est obligé de réfléchir pour la prononcer est une forme factice: ursblā, striktneseser, arkdetrijõf, sont rares et affectées.

L'e muet final se prononce devant "rj" initial: je ne vous demande rien. Je n'ai besoin de rien.

Devant l'h dit aspiré: une hache. Je n'ai pas de hache. Une haie. C'est que l'h s'est prononcé autrefois, et par une survivance phonétique, un e final qui le précède continue à se prononcer.

E MUET INTÉRIEUR

L'e muet intérieur provient de l'affaiblissement d'une voyelle atone intérieure avant son complet amuïssement: sacramentum > serement > serment, ou bien d'une voyelle atone nécessaire à l'articulation d'un groupe consonnantique intérieur: vestimentum > vestement, ornamentum > ornement.

"e" entre voyelle et consonne. — e muet intérieur entre voyelle et consonne ne se prononce pas depuis longtemps. A cause de cela, il est tombé dans un grand nombre de mots et cependant il s'est maintenu dans un aussi grand nombre d'autres. Ainsi, gaiement a gardé son e: vraiment, a perdu le sien, les deux mots se prononcent de la même façon en ce qui se rapporte à l'e muet. Dans les mots où l'e s'est maintenu, on peut le remplacer à volonté par un accent circonflexe sur la voyelle qui précède: gaiement ou gaîment, remerciement ou remercîment, dénouement ou dénoûment, dénuement ou dénûment.

Au moyen-âge, l'e féminin intérieur suivant une voyelle ou diphtongue inaccentuée, se prononçait dans tous les cas, comme le montre la mesure des vers:

"Par num d'occire enveierai le mien" (ROLAND).

"Et si vos en mercieront" (Chevalier au lion).

Cependant l'amuïssement de e dans ces conditions commence de bonne heure. On en a des exemples remontant jusqu'au XIV^e siècle:

"E puis devenray nonne et pri(e)rai Dieu merchi".

(H. CAPET).

Au XVe et XVIe siècle, les règles prosodiques du moyen-âge sont fortement ébranlées. On trouve constamment dans Patelin, par exemple, le nouveau système à côté de l'ancien :

Et je vous payerai tres bien.

Je ne vous pay(e)rai point en soulz.

En 1570, Cauchie dit que l'e entre voyelle et consonne "se fait a peine entendre, quoiqu'il compte pour une syllabe en vers. Ordinairement on le supprime, et les grammairiens permettent de le supprimer même dans l'écriture".

Après les voyelles i, ai, oi, la semi-consonne y précédant la voyelle, "e" avait contribué à maintenir e final plus longtemps. Mais à l'intérieur des mots, tous les grammairiens du XVe siècle sont d'accord pour affirmer que "e" n'était plus prononcé :

Péletier écrit : hardiment, maniment.

Baïf écrit : continûré.

Cauchie dit que "dans priveement, aiseement, l'e se fait à peine entendre quoiqu'il compte pour une syllabe dans le vers. Il se fait à peine entendre dans : je lierai. On le supprime dans : je les prirai, supplirai".

Henri Estienne dit qu' "après une voyelle simple, l'e ne sert qu'à allonger la voyelle précédente. Ainsi dans : ambiguement, estourdiement, remuement, reniement."

Bèze dit qu' "on supprime l'e dans les futurs de certains verbes et on dit : envoîrai, ennuîrai, essuîrai, loûrai pour envoieyrai, ennuiyrai, essuiyrai, louerai."

Lanoue dit que "remuément, cruément sont prononcés sans l'e avec un u apostrophé et l'accent encore plus long."

Deimier relève dans Ronsard la forme "mani'ront" et dit qu' "il faut toujours écrire "manieront".

Malherbe relève dans Desportes la forme : "ne varira."

Vaugelas écrit : "remerciement se doit écrire et prononcer remercement et non remerciement avec un y après i : agrement de même et non pas agreement. Ainsi dans les vers on dit : payray, louray et non pas payeray ni loueray."

Mourgues remarque en général que si cet "e" est précédé d'une voyelle ou d'une diphtongue, "il ne peut plus alors soutenir une syllabe et l'on n'y a plus aucun égard en mesurant les vers, ainsi : j'oublieray, tuerie, payement."

L'ancienne manière de compter s'emploie encore au XVII^e siècle quoique rarement :

Mais je vous avoueraï que cette gayeté.

Surprend au lépourvu toute ma fermeté (MOLIÈRE.
Don Garcia).

Mais que de gayeté de coeur... (AMPHITRYON).

Cependant ces exemples ne sont que des faits isolés, des exceptions. La règle générale demandait au siècle classique, comme maintenant, la suppression de l'e féminin suivant une voyelle ou diphtongue inaccentuée :

Je ne t'envi(e)rai pas ce beau titre d'honneur (COR-
NEILLE. *Le Cid*).

Mon bon roi, vous me le pai(e)rez (BÉRANGER. *Mes jours
gras*).

Lorsque l'e féminin suit une voyelle ou une diphtongue tonique et se trouve devant une consonne, son traitement est le suivant :

a) Dans cette position, "e" avait au moyen-âge sa pleine valeur syllabique :

Ki dunc oïst Munjoie demander (ROLAND).

Et je m'anemie la claim (CHEVALIER *au lion*).

De tels exemples se trouvent encore au XVI^e siècle et au commencement du XVII^e siècle :

"Marie, levez-vous, ma jeune paresseuse" (RONSARD).

Plus je le supplie, moins ait de merci (MALHERBE).

Au temps de Corneille, l'usage du moyen-âge n'était plus admis dans la bonne versification. On en trouve pourtant quelques exemples isolés dans ses oeuvres :

On leur fait admirer les baies qu'on leur donne (LE
MENTEUR).

et de même dans Molière :

C'est d'être Sosie battu (AMPHITRYON).

Pourtant, ces vers ne sont que des exceptions. La règle médiévale est en effet abandonnée et les mots ou l'e féminin suit une diphtongue ou une voyelle tonique, ne sont admis à l'intérieur des vers que si l'e féminin est final et qu'il peut s'éliider devant une voyelle suivante :

Le toit s'égai(e) et rit de mille odeurs diverses (A
CHÉNIER).

b) La suppression de l'e féminin après voyelle tonique

se montre sporadiquement dans la poésie médiévale. Villon fait rimer Troyes et trois, et au XVI^e siècle, Ronsard fait ériger en règle qu'à l'intérieur des vers l'e féminin final de certaines terminaisons ne doit pas compter dans la mesure.

Tant d'allé(e)s et tant de venues (GRINGOIRE).

Cette règle ne fut pas rigoureusement observée par les poètes.

c) La suppression de l'e féminin après une voyelle ou diphtongue tonique est devenue de règle dans quelques formes verbales. Ainsi la terminaison : aient (aimaient - aimeraient) ne compte depuis le moyen-âge qu'une syllabe. Les trois formes du subjonctif : aies, aient, soient, sont regardées comme monosyllabiques de même que : croient, voient, fuient, crient, rient. Exemples :

Que mes pechiez soi(ent) pardonnez (GRINGOIRE).

Tu seras seule, aussi, mes laquais ne voi(ent) rien (MUSSET. *Louison*).

Ils fui(ent) ivres de meutre et de rébellion (HÉRÉDIA).

d) La finale "erie" précédée d'une voyelle a perdu son "e". Exemples : soierie se prononce comme voirie ou plaidoirie, scirie est identique à Syrie et l'u est à peu près le même dans furie, tuerie ou écurie.

e) Le cas est le même dans les futurs et conditionnels des verbes en "ier" et "yer" Ceux-ci changent régulièrement y grec en i devant l'e muet : J'étudierai, je balaiurai, j'aboierai, j'appuierai. Il y a cependant un allongement de la voyelle précédente surtout dans les mots de deux syllabes : je paierai, je ne nierai pas.

"e" entre consonne et voyelle. — Entre une consonne et une voyelle, devant une voyelle en tête du mot, l'e muet est un reste d'anciennes diphtongues. En vieux français, nous trouvons un grand nombre de ces diphtongues produites surtout par l'amuïssement d'une consonne intervocalique mœur < maturum, sœur < securum, ëu < habutum, sëu < sapatum.

Ces diphtongues se sont réduites par l'amuïssement de la première voyelle : mœur > mûr, sœur > sûr, ëu > u, sëu > su. On en trouve les premiers exemples à la fin du XIII^e siècle : potutum > poüst > peüst. Les exemples se multiplient au XIV^e siècle et plus encore au XV^e siècle. Mais la graphie traditionnelle se maintient encore plus ou moins jusque vers

le règne de Henri IV. La métrique des vers est ici un excellent réactif. Il arrive à Rutebeuf, par exemple, de scander : *pust* (*peüst*), *nis* (*neïs*), *fis* (*feïs*) en une syllabe. Pendant deux siècles, les poètes feront ou non la diérèse, en suivant la prononciation archaïque ou la prononciation courante selon les besoins du vers, comme le montre le distique suivant, particulièrement typique, ou le même mot (*eust*) compte pour une syllabe au premier vers, pour deux au second :

“Il n'est rien qui tant m'eust valu

Comme s'il m'eust absolu (M. DE NOTRE-DAME).

L'e muet intérieur entre voyelle et consonne n'est souvent qu'un simple signe orthographique destiné à donner à la gutturale sonore “g” devant les voyelles a, o, u, le son sourd qu'elle a devant e, i : *mangea*, *geai*, *affligeant*, *geôlier*, *pigeon*, *gageure*.

Un problème délicat est posé par l'évolution du premier élément de la triptongue “eau”. Erasme et Meigret notent encore la prononciation des trois sons en une seule émission. *Baïf*, un peu plus tard, enregistre “eo” avec e muet. La prononciation “o” est signalée dès 1568 par *Meurier*. Le dernier, *Palliot*, en 1608, préconise encore “eo” avec un e muet que personne, semble-t-il, ne faisait plus entendre même à la cour. Il semble donc que l'e, premier élément de la triptongue, se soit assourdi de “é” en “e” pour s'effacer ensuite.

L'e en hiatus *amuï* a été graphiquement conservée dans : *eu*, *eus*, *geôle* < *caveola* — *Jean* < *johannem* — *soir* < *sedere*. Parfois, avant la synérèse, l'e s'est assimilé à la voyelle suivante. On trouve dans la vieille langue : *aage* < *aetaticum* — *maaille* < *metalla* — *vooir* < *videre*, au lieu de *eage*, *meaille*, *veoir*.

L'amuïssement de l'e féminin se montre sporadiquement dès la fin du XII^e. siècle. Dans le *Bastard de Bouillon* on trouve alternativement : *armure* et *armëure* < *armatura* — *meschance* et *mescheance* < *cadentem*. Il paraît qu'il y a eu vers la fin du moyen-âge, une période de fluctuation où l'on pouvait facultativement employer ou omettre l'e féminin.

“e” entre deux consonnes. — Entre deux consonnes dont la première peut-être indifféremment simple ou double, l'e muet tombe régulièrement aujourd'hui, à condition que les consonnes ainsi rapprochées puissent s'appuyer sur deux voyel-

les non caduques, une devant, une derrière: ruiss'ler, chanc'ler, app'ler, ép'ler, viv'ment, all'mand, prom'nade, av'nue. Entre deux consonnes, principalement soit entre l'l et l'r, soit après ou devant l'une ou l'autre de ces deux consonnes, l'e a été syncopé dès le XVIe. siècle en un grand nombre de mots. La syncope a fait de nombreux progrès au XVIIe. siècle et alors elle n'avait pas une étendue très différente de celle qu'elle a eue au XVIIIe. siècle, où la prononciation de cet "e" était celle d'aujourd'hui.

L'Anonyme de 1624 dit que l'e féminin entre deux consonnes s'entend à peine et presque comme si on écrivait: pler, appler et il ajoute qu'il dit "presque" parce qu'on doit éviter pardessus tout de supprimer la syllabe.

Cependant, vers le même temps, Oudin enseigne que "l'e féminin au milieu des mots se mange tout à fait: dmander, lçon, dvant, achter, sla, rnom, tnez", etc.

Chifflet proteste vivement contre se précepte d'Oudin: "Je dis de cette prononciation affectée qu'elle est fausse, injurieuse à notre langue et totalement pernicieuse à la poésie française. Elle est fausse parce qu'elle anéantit des syllabes entières qui ont droit d'être distinguées des autres quoy que j'avoue qu'elles sont fort courtes et qu'il les faut prononcer brièvement. Elle est injurieuse à notre langue, d'autant qu'elle la rendrait dure, scabreuse et frémissante à cause du choc des consonnes, contre l'extrême inclination qu'elle a à la douceur. Enfin, elle ruinerait toute la poésie, estropiant les vers du nombre de syllabes qui est requis à leur mesure".

Cependant cette prononciation tendait à prévaloir. L'Anonyme de 1657 dit que "l'e féminin ne se prononce point en les mots: houbelon, larrecin, alezan, balezan, hobereau, esperon, taffetas, voire en quelques uns d'eux comme en larcin, balzan, hobreau, on ne l'écrit pas... On ne l'oste point en durete, seureté pour le moins en escrivant". Duez remarque que la syncope de l'e bref, c'est-à-dire féminin, se rencontre principalement à la pénultième quand la dernière syllabe est longue, c'est-à-dire tonique".

Mourgues fait la remarque suivante: "l'e féminin qui se trouve entre une consonne muette et une liquide comme dans ces mots: peloton, peluche, pelouse, belouse, éperon, chaperon, etc., cet "e" est alors coulé fort imperceptiblement car ou

prononce comme : ploton, épron, quartron, betrave. On peut donc, ce semble, y supprimer une syllabe... Mais dans ce cas il faut que le mot soit écrit comme la mesure du vers demande qu'il soit prononcé, au lieu que les mots : louerois, loueray, tuerie, paiement, etc., retiennent leur e muet dans l'écriture quoiqu'on le supprime en lisant''.

Andry prescrit la syncope : "on demande s'il faut prononcer : "cabaretier ou cabartier", "esperon ou espron". Je réponds qu'en prose la bonne prononciation de ces mots est de retrancher l'e féminin quoy qu'on ne laisse pas de l'écrire. Ainsi, il faut prononcer : jartière, cabartier, taphtas, chaudron, espron, tromprie, fourbrie, moqrie, tapisrie, brodrie, qrir, baudrole, pluche."

Suivant Hindret, l'e de l'allemand Munster, se prononce comme l'e de "chaperon", quand nous le prononçons dans les vers."

Renaud dit d'une manière générale que l'e ne se prononce guère après l'l et l'r. Prononcez : surté, carfour, salté";

Au XVIIIe. siècle, ces habitudes de prononciation, qui étaient déjà assez anciennes, subsistèrent non sans quelques protestations. La syncope de l'e féminin prévalut dans l'usage :

Harduin donne : fondra du verbe fondre et fondera du verbe fonder qui se prononcent de la même manière.

Cherrier donne : sgond, sgret, sgretaire.

La syncope est attestée soit par l'orthographe, soit par le témoignage direct des auteurs dans les mots :

gal'rie, hostel'rie (MOURGUES)

brouill'rie (DUEZ)

bouret ou bourette (ACADÉMIE, 1694)

plote (SYLVIUS) ; *pelote* (ACADÉMIE, 1694)

bett'rave (MOURGUES)

band'role (ANDRY)

larrecin (MEIGRET) ; larcin et larrecin (OUDIN)

chereté et cherté (SYLVIUS)

durté (MEIGRET)

seureté (SYLVIUS) ; *seurete* (VAUGELAS) ; *scurté* (ANONYME DE 1657)

charretier ou chartier (ACADÉMIE, 1694)

jar'tiere (ANDRY)

calçons (MONET) ; caleçon (ACADÉMIE, 1694)
mat'lot (DUEZ)
tourterelle (PALSGRAVE) ; tourtrele (PÉLETIER)
taff'tas (DUEZ, ANDRY, HINDRET)
houblon (PALSGRAVE) ; houb'lon (ANONYME DE 1657)
belouze (OUDIN) ; b'louse (MOURGUES) ; *blouse* (ACADÉMIE, 1694)

La syncope a lieu dans les noms et les adverbes en “ment” suivant Duez, qui cite : aboutiss'ment, accompliss'ment, accoursiss'ment, pass'ment, abouch'ment, alleg'ment, abusiv'ment, achemin'ment, abandon'ment, accompagn'ment.

La syncope de l'e féminin au futur et au conditionnel était fréquente dès le XVIe. siècle. Elle est ancienne comme le montrent certaines formes datant du moyen-âge qui étaient encore en usage au XVIe. siècle :

Péletier dit : “nous disons donré pour donneré, grammant pour grandement.”

Baïf écrit : donrè, donra, donront, portrè, portras, portra, manras pour mèneras.

Henri Estienne : j'amerray, je dorray pour je donneray.

C'est sans doute par analogie avec le futur de “voir” qu'on a dit assez généralement à Paris, trouverrai pour trouverai.

Ménage dit que “trouverrai” est un badaudisme. De même Hindret atteste qu'il y a à Paris des gens qui disent : je trouvaisrai, tu trouvaisrais, il trouvaisra... pour je trouverai, tu trouveras, il trouvera, et dit : “nous n'entendons personne qui dise : j'arrivaîrai, j'observaîrai, je prouvaîrai”.

De même Th. Corneille : “il y en a qui mettent et qui prononcent deux rr dans le futur de trouver, je trouverray, tu trouverras, il trouverra, comme aussi dans cet autre temps qui en est formé : je trouverrois, etc. C'est une faute qu'on doit éviter”.

Encore au XVIIIème siècle, Restaud est obligé de dire que “c'est une faute très grossière et cependant très commune de prononcer avec un e ouvert : je trouverai, comme s'il y avait : je trouvaîrai, puisque l'r y est simple et que l'e ne doit pas y avoir d'autre son que dans j'approuverai”.

On peut donc dire en général que dès le XVIème siècle, l'e

féminin était syncopé. Mais il y a des cas où il a résisté à la syncope.

a) Dans les mots en “elier” : coutelier, chandelier, chapelier, tonnelier, etc. De même dans appelions, appelez. Il faut excepter : bourrelier, où, dès le temps de Moulis, l’e était muet comme il l’est aujourd’hui, sans doute à cause de r qui précède. On a aussi sans diérèse : ourliez, parliez. Les prononciations : bast’lier, chapp’lier, attestées par Duez n’ont pas prévalu.

Ce que empêche ici l’e muet de tomber c’est que, s’il tombait il se produirait une diérèse dans la finale. Le français a une tendance à conserver une diphtongue qu’à laisser tomber un e muet. Ce phénomène est si marqué que, dans : ouvri-er, le peuple, réintroduit parfois la diphtongue primitive par l’addition d’un e muet : ouve-rier, voude-riez.

b) Entre la même consonne répétée, surtout lorsque la première consonne est précédée d’une autre, comme dans chasteté.

Duez déclare qu’on l’entend un peu dans honesteté, sainteté. Ce n’est pas un véritable “e”, car il écrit : chast’té, mais l’apostrophe indique qu’il y a là une prononciation un peu spéciale. Il est fort possible que ce soit un signe pour exprimer la prononciation de “t” comme double consonne, c’est-à-dire comme une consonne d’articulation unique mais de durée plus longue que “t” simple.

Il y avait d’ailleurs, une véritable tendance populaire à réduire la syllabe “rer” à la consonne simple “r” ; demeure-ra > demeura.

Vaugelas donne la prononciation : controle < contrerole.

Henri Estienne et tous les grammairiens du XVII^{ème} siècle prononcent “maladerie” pour “maladrerie”. Il y a sans doute influence du mot malade.

Sant Liens dit : “maladerie”, lieu où l’on met les ladres ainsi dit pource que c’est un lieu à retirer malades”.

De la Touche donne : maladrerie.

Oudin donne : maladerie, maladrerie. L’un et l’autre se dit, mais maladerie est le plus doux et le plus usité”.

Le même fait se produit pour “orfèvrerie”. Palsgrave donne : orfeverie. Richelet dit que régulièrement parlant on doit dire : orfevrerie. “Néanmoins, pour une plus grande dou-

ceur, plusieurs disent : orfévrie, mais ce ne sont pas les auteurs classiques”.

Au XVII^{ème} siècle encore, on prononçait : mairerie et mairie, mais on était pour mairie qui a prévalu.

c) Après deux consonnes dont la seconde est une liquide, comme dans : prenez, tremblement, fourberie, débordement. C’est ce que Demandre exprime en disant que “il faut faire sentir davantage l’e féminin lorsqu’étant au milieu d’un mot, il est articulé par plusieurs consonnes en même temps et surtout par des consonnes plus difficiles à réunir comme : il montrera”. “Pr’nez, pr’nons”, donnés par Duez, cofr’tier ont cessé d’être en usage.

Ce que Demandre expliquait là, est ce que tous les phonéticiens modernes appellent la règle des trois consonnes. Il y a des divergences. Nyrop dit que quand il y a trois consonnes entre deux voyelles fermes, il faut un e féminin entre la deuxième et la troisième. C’est pourquoi l’e féminin se prononce toujours dans : âpreté, justement, exactement, arsenal, ventre-bleu, Charles douze. C’est la règle des trois consonnes. L’ignorance de cette règle donne parfois des prononciations telles que : puisq’tu veux, quelq’fois. On entend aussi le plus souvent : une tab’ d’acajou, un meub’ d’occasion, impossib’ de le trouver, pour une table d’acajou, un meuble d’occasion, impossible de le trouver.

Mais l’l reparaît généralement devant une voyelle. On dit : “une table à rallonges, un meuble utile, impossible aujourd’hui”. Dans le parler négligé, les mots de ce genre n’ont qu’une seule prononciation sans l. Mais dans la prononciation soignée, l’l se maintient : “la noble France, faire table rase, une double méprise”.

Quand il y a deux consonnes entre deux voyelles, ces consonnes ne sont jamais séparées par un e féminin dans la langue parlée : él(e)ver, boul(e)vard, ach(e)ter, prom(e)-nade.

Ces deux règles apparaissent clairement expliquées si on examine la prononciation de la préposition “de”. La voyelle de “de” tombe ou se maintient selon que la finale du mot précédent est vocalique ou consonnantique :

un valet d'chambre mais une femme de chambre.
un chien d'chasse mais une chienne de chasse.
la cité d'Paris mais la ville de Paris.

La règle des trois consonnes est sujette à beaucoup d'exceptions. Il y a bien des cas où l'e reste muet bien que le nombre des consonnes soit supérieur à deux :

a') Les groupes où deux consonnes fermées se trouvent en conflit sont plus difficiles à prononcer que ceux où dominent les liquides. On dit : un artiste-peintre, mais un artist'-lyrique.

b') Il faut tenir compte de l'analogie des groupes de deux consonnes. On devrait dire : un'petit'fille, mais on dit souvent un'p'tit'fille, par analogie avec : la p'tit'fille.

c') Il faut tenir compte des faits syntaxiques, distinguer entre les mots isolés et les mots groupés. Le mot "chemin" isolé se prononce : chemin. Précédé de l'article, il se prononce : chmin. On dit : un porte-bonheur, mais on dira : cela port' bonheur.

Grammont distingue plusieurs cas où l'e se prononce entre trois consonnes :

a') Si la dernière consonne est "r" ou "l", on ne fait que souffler l'e muet. Exemple : "ta chambre este aussi sombr(e) qu'un caveau, elle ne se montr(e) plus à la fenêtre". Mais cette prononciation exige un point précis qu'il est difficile d'atteindre toujours. C'est pourquoi l'e muet subit plus fréquemment un autre traitement dans la langue courante. Ce traitement consiste à supprimer la liquide : un maît(re) d'école, récitez vot(re) leçon, Une lett(re) de recommandation.

b') Lorsque le groupe ne se termine pas par une liquide, toutes les consonnes qui le forment doivent s'articuler, mais le groupe peut s'atténuer : "le rest(e) ne te regarde pas, j'étais plus mort(e) que vive".

Pernot dit que dans le cas d'un groupe de trois consonnes, l'e muet disparaît si le groupe n'est pas difficile à prononcer. La question est de savoir dans quels cas le groupe est difficile. D'une façon générale, on peut dire que tout groupe de trois consonnes est difficile à prononcer : "j(e) ne sais pas" est imprononçable et on dit : "je ne sais pas".

Mais les exceptions sont nombreuses :

a') Si l'e n'est précédé que d'une seule consonne, il peut

disparaître “rac(e) triste, rim(e) splendide”. S’il est précédé de deux, il se maintient nécessairement: vaste rue, forme splendide. Le maintien de l’e dans ces conditions se produit même quand il y a arrêt: il est étique | ce poulet, vous ne voulez pas l’avoir | le papier.

b’) Les groupes composés d’une consonne quelconque suivie d’une momentanée et d’une liquide facilitent le contact des trois consonnes:

un r(e)proche, un r(e)pli, un s(e)cret, un r(e)gret, tu r(e)brodes.

Il en est de même pour le groupe formé d’une liquide, de “f” et d’une autre liquide: il est r(e)froidi, pal(e)froi, pl(e)frenier.

c’) Un groupe composé d’un “s” placé entre deux momentanées est facile à prononcer: expirer (ekspire), obscur (opsky:r), expliquer (eksplike).

Dans les groupes, sp, sk, st, ps, ks, ts, l’s peut se joindre facilement à la momentanée précédente ou suivante. “ts” cesse d’être un groupe de deux consonnes pour devenir une consonne complexe qu’on appelle mi-occlusive ou affriquée et elle se réduit à “s” par réduction de sa première partie. C’est le cas de: sã:dr(cendre < cinerem), qui a été d’abord prononcé: tsã:dr.

d’) Les semi-voyelles “w” et “y” finales d’un groupe de trois consonnes, ne font pas position: mad(e)moiselle, au r(e)voir, d(e)puis peu, ça r(e)luit.

Avec “j”, les faits sont plus complexes. On trouve des formes comme: atelier, nous appelions, avec “e”.

Il existe des formes doubles: nous menions, vous teniez, nous l(e)vions et nous levions, en r(e)lief et en relief. Les groupes “lj” et “rj” semblent offrir une résistance particulière: chapelier, atelier, bachelier, nous serions, nous ferions, nous donnerions.

La difficulté de la prononciation d’un groupe de trois consonnes terminé par “lj” ou “rj” est attestée dans: plier, trier, qui se prononcent ou bien intacts: plie, trie, ou bien aboutissent à: plije, trije, qui est la prononciation parisienne.

De la règle des trois consonnes, il en est résulté une conséquence inattendue: deux e féminins consécutifs ne peuvent pas disparaître l’un et l’autre car il se produirait un

groupe de plusieurs consonnes imprononçable. On a donc conservé l'un d'eux et en général le premier, par exemple dans les mots : chevelu, échevelé, genevois. Ressemeler a conservé les deux premiers e par analogie avec semelle. Ensevelier a été prononcé : ensévelir par Corneille, mais on a substitué l'e fermé par l'e féminin qui est attesté par Richelet et les autres.

Au XVIème siècle, la succession des deux e féminins dans des syllabes consécutives paraît s'être recontrée dans un beaucoup plus grand nombre de cas. Mais au XVIIIe siècle, elle tendait à se réduire aux mots composés. Lancelot dit que "il est bien remarquable que cet e, qui fait presque la moitié des rimes en notre langue, ne se trouve jamais deux fois de suite dans un même mot, si ce n'est dans quelques composés comme devenir etc.

Il est des formes verbales véritablement composées, le futur et le conditionnel qui dans les verbes en *eser*, *eter*, *ever*, *eler*, *emer*, *ener*, comme *peser*, *acheter*, *lever*, *chanceler*, *semer*, *mener*, ont l'e féminin protonique de l'infinitif placé devant l'e féminin de la pénultième, *erai*, *erais*. Il est probable qu'au XVIème siècle, l'e protonique de l'infinitif restait féminin. Henri Estienne l'atteste du moins formellement pour : *recele-rons*, où il trouve trois e féminins de suite.

Mais Oudin enseigne que "en quelques verbes ou l'e féminin se rencontre, principalement en ceux-cy, *crever*, *lever*, *mener* et leurs composés, il se prononce ouvert... par tout au futur et aux temps qui en sont formez... je *leveray*, *leverois*, etc."

Du temps de Lancelot, cette prononciation s'étendait sans doute aux autres verbes comme la remarque que nous venons de citer semble l'indiquer.

Hindret atteste formellement que les verbes en "er" qui ont un e féminin sur la pénultième syllabe de l'infinitif, changent cet e féminin en e ouvert aux antépénultièmes syllabes des futurs et de leurs imparfaits terminez en rois, comme : je *chancèlleray*, je *mèneray*, *j'achèteray*". Il remarque pourtant qu'on entend dire à bien des gens "j'achèterai, tu achèteras, il achètera, etc., sans faire sonner les e des pénultièmes de ces mots, et non pas : *j'achèteré*, tu *achèteras*, etc. Il est vrai que cette manière de prononcer par e ouvert les futurs et les imparfaits du verbe acheter est un peu douteuse. C'est

pourquoi je ne crois pas que ce seroit une grande faute de prononcer les e des antépénultièmes de ces futurs et des imparfaits du subjonctif comme des e féminins”.

Cette prononciation est donnée par : l'Académie : j'achèterai (1835-1878), mais j'épousseterai comme en 1762.

d) Les substantifs en “ment” dérivés des verbes ont aujourd'hui l'e ouvert avant la protonique. Mais il y a eu des variations dans la prononciation de cet e :

achevement (Péletier) achèvement (Ac., 1740-1762);
achèvement (Ac., 1835-1878).

décelement (Ac. 1762). décèlement (Ac. 1835-1878).

recèlement (Ac., 1762); recèlement (Ac., 1835-1878).

démantelement (Ac. 1762). démantèlement (Ac. 1835-1878).

entretenement (Ac. 1718-1762). entretènement (Ac. 1835-1878).

soutènement (Ac. 1740). soutenement (Ac. 1762). soutènement (Ac. 1835-1878).

e) Les substantifs en “eterie” formés de noms en “etier” et de verbes en “eter”, s'écrivent et se prononcent encore aujourd'hui par deux e féminins : briqueterie, mousqueterie, marqueterie, papeterie, louveterie, péleterie, peneterie, bonneterie. (Académie, 1718).

Cependant, on entend parfois un e ouvert au lieu d'un e muet dans : caqueterie (etri) qui a subi l'analogie de : je caquette.

marqueterie (ètri) a subi l'analogie de : je marquète.

mousqueterie est un dérivé de mousquet.

parqueterie est un dérivé de parquet.

tabletterie a été formé sur tablette.

coquetterie est un dérivé de coquette.

f) L'usage a varié dans les substantifs en “elerie” dérivés de noms en “elier” et de verbes en “eler” : chancelerie et chancellerie.

bourrelerie (Ac. 1835). bourrellerie (Ac. 1878).

sommellerie (Ac. 1694). sommellerie (Ac. 1718).

La plupart ont été reformés sur un radical nominal ou verbal en “èl” : batellerie, bourrellerie, chandellerie, chappellerie, coutellerie, hotellerie, oisellerie, sellerie, sorcellerie, tonnellerie, vaissellerie, vermicellerie.

g) Deux e féminins se rencontrent consécutivement en un certain nombre de mots, où le premier est devenu fermé ou ouvert, le second, l'e protonique, ayant été syncope :

senesson est devenu senegon. (Ac. 1762).

sénévé est devenu sénevé. (Ac. 1740).

pélerin est devenu pèlerin. (Ac., 1835-1878).

grenetier (Ac. 1740-1762) est devenu grènetier (Ac. 1835-1878).

h) L'e féminin s'est fait toujours fortement sentir dans les mots en "telier" et "delier", et même dans la prononciation populaire il est fermé: atelier, chandélier. L'usage a flotté entre l'e féminin et l'e fermé dans un petit nombre d'autres mots: l'e fermé a prévalu dans: aléser, cellérier, alénois, et cela dans les temps modernes.

alezé (terme de blason.)Ac. 1740-1762). aleser (terme de monnaie. TRÉVOUX).

aléser (un canon) (Ac. 1878).

calepin et non pas calépin (Ménage). calepin (Trévoux. Ac. 1762).

célerier-ière. cellérier (Ac. 1740). cellerier (Ac. 1762). célerier (Ac. 1835-1878).

forséné (Peletier). forcené (Ac. 1740).

i) L'e des adverbes en "ment". Des le XVIe siècle, l'e fermé a été attribué à la syllabe protonique de certains adverbes en "ment", qui, pourtant, ne sont pas formés de participes féminins. La plupart de ces adverbes appartiennent à la langue savante, et même étaient plus usités au XVIè siècle qu'aujourd'hui :

confusement: "l'e se prononce généralement comme dans le latin: confusè, mais quelques personnes le prononcent féminin.

profondement: "il faut dire profondément et non pas profondement.

entièrement: "il faut dire entièrement et non entièrement. Ceux qui prononcent entièrement et certainement, comme on fait dans quelques provinces, prononcent très mal". (MÉNAGE).

obscurément est donné par Corneille.

pertinément, pertinement, impertinément, impertinement, (DUEZ).

impunement impunément, donnés par Corneille.

extremement: “l’usage ou l’abus a fait certains adverbes en “ment” longs contre la raison et leur origine, comme: communément, expressément, commodément, extrêmement, conformément, et peut-être encore quelques autres”. (VAUGELAS).

“Il est certain qu’il faut prononcer: extrêmement “et que l’e est bref dans la pénultième de cet adverbe”. (Corneille)
“conformément” est attesté par Vaugelas.

L’E MUET INITIAL

En syllabe initiale, e féminin était tonique secondaire. Il se présente au XVII^e siècle, sous un triple aspect:

tantôt il persiste: belouse, felon, pelote. (RICHELET).

tantôt il disparaît: blouse, flon, plote. (RICHELET).

Plouse et pelouse, plure et pelure, peluche et pluche.

tantôt il prend le timbre de e fermé: gésir, guérite, guéret, lézarde, pépète, périr, prévôt, quérir, séjour, trésor.

Palsgrave dit que le même mot: “belitre” pouvait se prononcer de trois manières différentes: belitre, blitre et bélite.

L’e féminin initial qui se prononçait en général plus fortement que dans la syllabe médiale, s’est fermé en un assez grand nombre de mots en général récemment. L’usage a été souvent partagé. La substitution de l’e fermé à l’e féminin ne se rencontre attestée qu’au XVI^e siècle dans: crémer, écrémer, présent, prévost, désir, désirer (déjà flottant), guérir, périr, férir, guéret, péril, séjour, séton, béton, séduire, bénin, véneur, sémondie.

L’e féminin est resté fort quand il est précédé de deux consonnes dont la seconde est un “r”. Aussi a-t-on prononcé par un e fermé un assez grand nombre de ces mots. Il est possible en outre, que le grand nombre de mots ou “pre” répond au latin “prae”, ait induit à prononcer, au XVIII^e siècle “premier”.

Péletier, Baïf, Ramus, prononcent: premier, premièrement.

Ménage dit: “pour ce qui est de premier et de premier, de premièrement et de premièrement, l’usage est partagé. Je

suis de l'avis de ceux qui disent : premier et premièrement.

Corneille écrit partout : premier.

Bérain écrit : "il faut dire premier et premierement. La bouche est trop contrainte prononçant ces mots avec un accent sur la première syllabe".

Danet donne la prononciation premier.

Dangeau écrit : prèmier.

Billecoq et L'Académie 1740, donnent premier.

Péletier, Baïf Ramus, donnent la prononciation : desir et desirer.

Rambaud écrit : "nous abusons de ladite femelle e, la mettant là où nous ne l'osons prononcer en lisant, comme en ces mots : besoin, desir".

Henri Estienne dit : "l'e de desirer se prononce masculin et féminin mais plus correctement féminin".

Du Gardin, Corneille, donnent desir.

Bouhours, desirer.

Hindret, Buffier, donnent : désir, er, able.

L'Académie en 1740 donne : desir, er, able, eux.

Féraud écrit : "desir, er, plusieurs en font un e fermé. On peut le prononcer indifféremment de deux manières".

L'Académie en 1762 donne : désir, er, able, eux. Et en 1835-1878 : "plusieurs font muet, surtout dans la conversation, l'e de desir".

Péletier, Baïf, donnent la prononciation : querir.

Poisson donne : qérir.

L'Académie en 1740 donne : querir.

Péletier, acquérir.

Corneille, acquérir et acquérir.

Ménage dit : "il faut dire acquérir et acquereur et non pas acquérir et acquéreur".

L'Académie en 1740 donne : acquérir, eur.

Académie 1762 : acquérir, eur.

Péletier, Baïf : requérir.

Corneille : conquérir.

Billecoq : conquérir, ant.

Académie 1740 : conquérir, ant.

Péletier donne la prononciation : celer, déceler.

Baïf, Henri Estienne donnent : reseler.

Poisson : seler, déseler.

Corneille: celer.

Danet: céler, décéler, recéler.

Andry: celer.

Académie 1740-1835: celer, déceler.

Académie 1878: "celer, quelques uns écrivent céler".

Académie 1740: receler.

Académie 1762: recéler.

Académie 1740: receleur.

Académie 1762-1835: recéleur.

Académie 1878: receleur.

La première idée qui vient à l'esprit est que cet e féminin ne pouvant pas disparaître, puisqu'il était dans une syllabe tonique secondaire, et n'ayant plus d'autre part assez de sonorité pour jouer un tel rôle, s'est transformé en é par simple délabialisation. Cette hypothèse admet quelques objections:

a) Un certain nombre de verbes ont pris é au lieu de e par généralisation du radical tonique aux formes atones: seller, têter.

b) Des mots dérivés ont pris une voyelle plus ou moins semblable à celle du primitif: chérir, crêmer, fesser, grénetier, grésil, lévrier.

c) Les mots qui commencent par le préfixe "de".

Les mots de la langue vulgaire où le préfixe "de" ne vient pas du latin "dis", sont en fort petit nombre, et en ce petit nombre de mots, quelques uns n'ont pas échappé à l'influence de l'analogie du grand nombre de mots où "de" provient de "dis". La plupart ont pourtant l'e féminin.

L'usage ne paraît pas avoir varié dans les adverbes: dehors, deça, dessus, dessous, dedans, devers, devant, demain (Ramus), depuis (Péletier), debout (Baïf). On lit dans Lanoue: dépuis, ce qui est peut-être une faute typographique.

"debonnére" est écrit par un e féminin dans Péletier, Poisson et debonnéreté dans Péletier. Corneille écrit: débonnaire et debonnaire. Richelet et les autres accentuent l'e, débonnaire, té.

L'e semble avoir été toujours féminin dans les verbes: devenir (HENRI ESTIENNE).

demander (PÉLETIER).

dévenir, dans Lanoue, est sans doute une faute d'impression.

mais il a été très anciennement fermé dans “défendre” et il a changé dans “décevoir” :

je deffends, defendre-ce-seur (PALSgrave).

défendre-se (PÉLETIER, BAÏF, RAMUS, HENRI ESTIENNE, CORNEILLE).

déffendre (HINDRET).

défendre (Académie 1740).

Je decoys (PALSgrave).

decevoer, deçoé, deçu (PÉLETIER).

désevant et desevant (BAÏF).

Henri Estienne dit : “on le prononce de deux manières mais plus ordinairement par un e masculin”.

décevoir, décent, déçoit, décue (CORNEILLE).

décevoir (Académie 1740).

d) Les mots qui commencent par le préfixe “re”.

Il y a eu échange entre le préfixe savant “ré” et le préfixe populaire “re”. Quelques mots commençant par “re” sont devenus “ré” : rébarbatif, reconforter, réduire, réfléchir. C’est la suite de l’influence latine, à laquelle nous devons : réapparaître, réappel, récalcitrer, récapituler, réceptacle, réception, etc. En échange, “re” savant, a été remplacé par “re” populaire dans quelques mots savants comme : rebelle (XII^e siècle), à côté de rébellion. redonder (XII^e siècle). relapse (XV^e siècle). refluer (1600). relation (XIV^e siècle). reléguer (XIV^e siècle). Plus récemment, réviser, et révision, ont pris l’accent ainsi que : tétin, tétine ou téton. Au contraire, on commence à dire : tenacité, par analogie avec tenace. Mais, ténacité, qui vient du latin, est encore seul considéré comme correct. Retable, tend manifestement à céder la place à rétable, formé sans doute par l’analogie de rétablir, et que les dictionnaires admettent aujourd’hui concurremment avec retable.

Bouhours a vu nettement que “toutes les fois que la particule re est fraçoysse purement, c’est-a-dire, que les mots où elle se rencontre ne viennent point directement du latin, on prononce l’e muet, comme dans : rebrousser, rebuter, refuser, regarder, regimber, reposer, retirer, etc.”

Péletier, Baïf, Henri Estienne donnent e féminin dans : requis, rekerant, recommencer, recourir, reculer, rekeuillir, recevoer, receler, regarder, retenir, retiré, retourné, redeman-

der, redire, redonner, repentant, refaire, refuser, revenir, relever, renom.

L'usage a flotté entre l'e fermé et l'e féminin en un certain nombre de mots et en d'autres il est fermé.

réconforter, réduire, rébarbatif.

Ménage dit: "il faut dire refuge et non pas réfuge".

Bouhours donne: refuge.

Regnier donne: réfugier.

Henri Estienne dit: "on prononce rélascher et relascher mais rélascher est plus usité".

Baïf et Saint Liens donnent: renêtre, rénaïst.

Regnier: reclure, réclure, réclus, réfléchir, reflet et réflet.

e) Il faut examiner un cas particulier. En français moderne un e suivi d'une consonne double n'est, pas un e muet. Il y a à cela quelques exceptions. Il a paru nécessaire de doubler l's dans "dessus et dessous" et après le préfixe "re" pour éviter que l's ne prît le son du "z" entre deux voyelles. Mais cela n'a rien changé à la nature du préfixe qui est toujours "re" avec e muet: ressaisir, ressasser, ressaut, ressembler, ressemeler, ressentir, resserrer, ressortir, ressource.

On dit "ressusciter" avec e fermé parce que le mot vient directement du latin: resuscitare et non du français susciter.

Ces e muets peuvent tomber comme les autres: "Il est sans r'source, tu r'semelles, tu me r'sembles, concurremment avec "tu m'ressesbles".

f) La prononciation latine a fait triompher: bénin < benignus, bénir < bene dicere, désir < desideratum, férir < ferire, métal < metallum, pélican < G, pelean, périr < perire, prévôt < praepositum, présure < prensura, quérir < quaerere, résine < resina, rétine < retina, séduire < seducere, séton < setone < seta, trépan < G, trupanon, trésor < thesaurus.

g) Un certains nombre de mots commençant par "tre" sont devenus "tré" sous l'influence populaire d'une fausse analogie avec "tres" ou avec "trois":

trémie (envisagé comme enfermant: tres modios).

trépied (L. tripes, considéré comme: tres pedes).

trépointe (considéré comme: tres punctos).

h) Quelques mots étrangers ont conservé en français la prononciation "é":

bésine (italien, besina).

vétille (d'après Diez, du latin vitilia

d'après Raynouard, du provençal et espagnol veta).

brésil (formé sur le germanique: brasa).

i) D'autres mots sont d'origine incertaine et l'on ne sait rien du timbre primitif de la lettre e. Dans ces mots, les grammairiens ont pu donner à e, la valeur phonétique de "oe" ou "e":

béguin (formé peut-être sur le nom propre Begge (Sainte) fondatrice de la corporation religieuse des béguines).

crécelle (peut-être du latin: crepicelle).

creton (peut-être, sur le nom propre Creton qui fabriqua, le premier cette toile).

frétiller (peut-être, sur le latin: fretillare).

gremil (au XIIIe siècle gromil, au XVIe siècle grenil, formé de gres et de mil).

pépie (italien: pipita. Latin: pituita).

pépin, XIIe siècle (peut-être, comme l'espagnol pepita et l'italien pippolo, du latin: poppina).

sébile, 1583 à rapprocher de l'arabe, zibbil et sabîl.

j) Quelques mots ont présenté l'alternance "é" et "oe":

bélitre, qui est sous sa forme primitive blitre, en 1506.

belledres en 1408, devient bélitre avec Richelet.

C'est un mot d'origine inconnue).

béton (mot dialectal dont la prononciation avec é est du XVIIIe siècle).

créneau, 1835 (vient de cerneau. Il peut y avoir eu deux formes parallèles: créneau par métathèse de cerneau et creneau ou "e" serait un affaiblissement de "é").

crémaillère, 1762 Palsgrave donne cremaillere.

Henri Estienne: cramailere, cremaillere.

Ménage: cramillere et non cramailère.

Académie 1694-1740: cramillere, crémillère, cremaillere ou cremillere.

Académie 1762: crémaillère.

débonnaire et déluge, ont peut-être "dé" par analogie avec le préfixe savant "dé". On a dit: debonnaire,

deluge et débonnaire, déluge. “e” a le son “é” dès le XVIIe siècle.

génisse, n’a été prononcé avec “é” qu’en 1740.

gésier. Au XVIIe siècle, on prononçait : jousier (PALSgrave).

jusier (SAINT-LIENS. NICOD).

gesier (MAUPAS).

Ménage dit : “bien des gens a Paris prononcent gisier. gesier, gisier, jusier, se disent, mais a Paris on ne dit que gesier et jusier. Le petit peuple dit jusier, mais les honnetes gens et les gens qui parlent le mieux disent gésier”.

séjour, attesté dès le XVIe siècle, à côté de sejour, a triomphé avec Richelet.

senéchal est devenu sénéchal au temps de Richelet.

sémiller, formé sur semille attesté en 1835 avec la prononciation “é”, était rare. Une prononciation savante a pu transformer “oe” en “è”.

k) Il faut remarquer que sauf “chevelu” et les dérivés de “cheveu”, tous les mots qui ont à la syllabe initiale la voyelle “oe” suivie d’un second “oe” qui s’amuit, ont transformé “oe” en “e” : chénevis, pèlerin, sénecon, sénevé, vénerie, breveté. Pour ces mots, la voyelle “é” n’est attestée qu’à la fin du XVIIe siècle. Il est difficile de décider s’il y a là une transformation naturelle ou bien une prononciation arbitraire des lexicographes. Cette transformation, assez tardive, semblerait indiquer que c’est une prononciation analogique.

Il ne semble donc pas que “e” en syllabe initiale ait jamais eu tendance naturelle à se délabialiser. C’était au contraire un trait dialectal de confondre ces deux voyelles et tout le long du XVII. siècle, de Lanoue à Dumas, en s’est moqué des Gascons qui prononçaient “mésure” et “mzon”.

La véritable tendance était bien plutôt à l’amuissement de “e”. On trouve cet amuissement quelquefois indiqué dans la graphie :

bluteau, d’mander, d’avant, l’con, r’nom (OUDIN).

c’pendant, ch’min, ch’val, d’main, d’meurer, d’sous, d’sus, f’netre, p’tit, r’nommée (DUEZ).

blouse, schapan (RICHELET).

Mais de façon générale, les grammairiens ont conservé “e” dans l’écriture car cet “e” initial peut se trouver dans des conditions très diverses et il est parfois absolument nécessaire à la prononciation. Quand on dit : la leçon, “e”, devient sûrement muet. Mais si on dit : une leçon, “e”, dans la syllabe initiale du mot leçon, est prononcé nettement car il est nécessaire à l’articulation des trois consonnes, n, l, s. Dans : le petit, le, conserve la voyelle “e” et l’on prononce : loe ptit. Quand on dit : petit esprit, le mot petit peut sans doute se prononcer : pti, mais, pt est un groupe de consonnes difficiles à prononcer et qui se réduit parfois à : ttit esprit. On dit toutefois : “cependant”, “ce qui”, en supprimant le “e” initial. Mais le plus souvent, on conserve la voyelle “e” tant à cause de l’accent tonique secondaire qui la maintient un peu, qu’en raison de la prononciation difficile des deux consonnes consécutives.

Dejà Demandre remarque que l’e féminin se fait sentir davantage lorsque des consonnes plus difficiles à réunir se trouvent après l’e pour articuler la voyelle suivante, comme par exemple, retraite. “Il semble qu’on dise en tête d’une phrase, retraite, et après un mot, la r’traite, leçon, ma l’çon”.

La prononciation de l’e muet en syllabe initiale donne lieu à des objections :

D’après Pernot, on entend fréquemment en syllabe initiale, des “e” qui devraient être supprimés si on applique les règles et qui d’autre part, peuvent l’être dans la prononciation familière : le voila, ne faites pas ça, je crois que non.

On a l’impression que le mot est plus en relief quand on lui garde l’e. Ceci n’est pas exact. Quand on dit : je l’ai, on ne se propose pas d’insister sur l’idée de “je” et même si on prononce, je l’ai, avec un effort sur “je”, c’est l’idée d’avoir qu’on fait ressortir et non celle de je.

Une hypothèse plus vraisemblable est que l’initiale a une force particulière. Un certain nombre de mots disyllabiques dont la première syllabe contient un “e” se montrent rebelles à la suppression de cet “e” :

a) Des mots rares ou vieillis comme : chever, terme de métier, besant, nom de monnaie, chenu, dans barbe chenue.

b) Des mots moins rares mais qui ne subissent pas la trituration de la langue journalière : guenon, menu (adjectif),

menuet, faisan, degré (dans le sens de marche d'escalier), *besace* (quand il évoque l'idée de la fable de La Fontaine).

c) Quand le groupe consonnantique est difficile à prononcer : *peser, pesant, pesage*.

d) Dans les mots où la dernière syllabe est sentie comme un suffixe marquant la dérivation : *belette, peton*.

Suivant Grammont, le maintien ou la suppression de "e" dépend essentiellement de la nature des consonnes :

a) Quand la première consonne est une continue, l'e tombe parce qu'elle a suffisamment de son par elle-même : *j(e) n'en sais rien, n(e) faites pas de scandale, v(e)nez nous voir, l(e)vez-vous*.

Si la consonne qui précède et celle qui suit l'e sont la même continue, l'e peut apparaître entre les deux pour les besoins de la clarté : *ce sac est percé, ne négligez rien*.

b) Quand la première consonne est une momentanée, l'e se prononce : *que dites-vous, te trouves-tu bien, de près c'est laid*.

Pourtant, si la deuxième est une continue, l'e peut disparaître : *qu(e) voulez-vous qu'on y fasse?, d(e)main matin vous viendrez*.

Martinon dit qu'en tête des mots, l'e muet se prononce en principe, faute d'appui en arrière pour la consonne initiale : *belette, refaire, tenir*. Mais si devant le mot il y a une voyelle, l'e tombe dans les mêmes conditions qu'à l'intérieur du mot : *la b'lette, à r'faire, vous t'nez*. Mais s'il y a une muette finale devant l'initiale, c'est la finale qui tombe : *ell'tenait et jamais, elle t'nait*.

Même sans un son vocal devant le mot, l'e muet de la syllabe initiale tombe dans la conversation courante lorsqu'il y a affinité entre les consonnes qui l'enferment : *b'lette* ou *rat* (à cause du groupe *bl*), *v'nez ici, ç'la fait* (à cause de la spirante initiale), *r'mettez-vous*, est moins généralement employé, *ç'lui-là*, ne se dit pas à cause des trois consonnes qui ne s'accommodent pas.

L'E MUET DANS LES MONOSYLLABES

a) *mes, tes, ses, ces, les, des*. — Meigret dit : "nous voyons l'e ouvert en, mes, tes, ses", et il blâme "je ne sais quels

effeminez mignons qui prononcent l'e de ces mots avec un presque clos resserrement de la bouche''.

Péletier écrit partout par un e fermé, més, cés, lés.

Ramus écrit partout ces mots par un e ouvert. On voit déjà que l'usage était partagé.

Godard, au commencement du XVIIème siècle, pose des règles conformes à l'usage qui a longtemps prévalu. "les, ces, mes, ses, tes, des, ont leur "e" tantôt masculin tantôt féminin. Il est toujours masculin devant les dictionnaires qui commencent par une consonne : més parents, dés gants, més amis, tés amis, cés orgueilleux. Lorsque "les" suit son verbe actif, son "e" est toujours masculin : achetez les. Quand il précède, il a le son "e" féminin et son "s" le son du "z" si le mot suivant commence par une voyelle : ie les ai. Si le mot suivant commence par une consonne, il a le son "e" masculin et son "s" ne se prononce pas : on me lés donne". Cependant, Maupas et Oudin donnent l'e ouvert aux mots, mes, tes, ses, ces, les, des.

Dans les auteurs qui suivent, on voit que l'usage attesté par Godard, a subsisté quoique contesté. Ainsi suivant Mourgues : "l'article "le" change son e muet en e fermé dans le pluriel, puisque l'on prononce : "donnez les", come si l'on écrivait : "donnez lez", et "les cieux" comme s'il y avait : "lez cieux". Quelques uns veulent pourtant qu'il demeure muet au pluriel, quand le mot suivant commence par une voyelle, comme : "les anges". Ils coulent alors extrêmement vite sur cet "e", ils font de même à l'égard du génitif pluriel "des", prononçant "des anges" comme s'ils lisaient "dz anges", en supprimant cet "e" à peu pres".

Th. Corneille : "comme il faut avoir une prononciation plus ouverte lorsqu'on parle en public, et surtout lorsqu'on récite des vers, je croy qu'on doit prononcer : "les hommes, mes amis, et non pas, le z-hommes, me zamis, comme je l'entends prononcer à quelques uns".

Andry : "ces monosyllabes et quelques autres semblables, devant des consonnes, gardent l'e masculin, devant des voyelles, quittent l'e masculin pour prendre l'e féminin. Les provinciaux manquent presque tous à cela. Des personnes très éclairées croyent néanmoins que, dans un discours public, il est plus à propos de prononcer ces monosyllabes devant des voyelles de la même manière qu'on les prononce devant des

consonnes, c'est-à-dire, avec un "e" ouvert, parce que cette prononciation est plus propre pour se faire entendre, et je sçay plusieurs habiles gens qui le pratiquent de la sorte".

Hindret condamne même la prononciation par un "e" ouvert: "je ne vois point d'honnêtes gens, pour peu qu'ils soient polis en leur langue, qui ne disent, "apportez-moi més gants, dés plumes, sés soeurs" et il n'y a assurément que des gens d'Orléans ou des villes situées le long de la Loire, qui prononcent de la sorte". Il condamne aussi la prononciation par l'e féminin: "il y en a qui prononcent les "e" de ces monosyllabes comme des "e" muets, et d'une manière si imperceptible qu'on y entend presque "aucun son de l'e, et qui prononcent comme s'il y avait: "mez-amî dez-enemî, lez-ané. Je ne voudrois pas condamner cette manière de prononcer, à cause de la quantité d'honnêtes gens qui s'en servent, mais je ne condamnerois pas ceux qui disent: "més amis". La prononciation en est aussi plus belle en public et aussi aisée". Mais il enseigne qu'après un impératif, l'"e" doit être ouvert: "donnez laî nous".

Cependant, dès le commencement du XVIIIe siècle, la prononciation par "e" ouvert tendait à prévaloir, et Giraud n'était pas d'accord avec l'usage de son temps quand il dit: "é", rend un son aigu dans les monosyllabes: et, les, des, mes, tes, ces, ses".

Déjà De La Touche dit: "dans mes, tes ses, ces, les, des, on prononce l'e dans la conversation fort approchant du masculin, lorsqu'il suit une consonne, et tout à fait comme l'e féminin quand il suit une voyelle ou h muette: mes freres, mes soeurs, les hommes, mé freres, mé soeurs, me zamis, le zhommes. Dans un discours public, on doit prononcer ces mots d'un son plus ouvert".

Mais Buffier va un peu plus loin: "les articles et les pronoms terminent en "es" comme mes, tes, ces, des, les, ne sont qu'un peu ouverts avant leurs substantifs, comme, mes amis, ces gens-là, les princes. Mais à la fin d'une phrase, ils sont très ouverts, comme "dites-les".

De Longue condamne même l'e fermé et dit que "l'"e" est ouvert dans "des" article et "mes" pronom, lorsque une consonne commence le mot suivant. Mais si c'est une voyelle, beaucoup d'orateurs rendent l'e muet, ils ne prononcent pas":

dais honeurs, mais amis”, mais “de-z-honeurs, me-z-amis”, sans accent sur é. De même, les, ces, tes, ses. Cette loi n’est pourtant pas encore si bien établie que des savans ne paroissent s’y opposer dans leur façon de parler, surtout lorsque ces articles ou pronoms commencent une phrase”. Il dit ailleurs: “un Provençal écrira comme moi: “ces prez” et ne prononcera pas comme moi: “cês prés”, mais il dira “cés prêz, cés vallons”.

Antonini dit: “prononcez: mé plumes, sé vanités, mès amis, lès hommes”.

Plus tard on prononçait partotut l’“e” ouvert, particulièrement là où l’on prononçait autrefois par l’e féminin. Ainsi, on lit dans Douchet: “dans le discours soutenu, l’“e” est toujours ouvert. Dans le discours familier, on le prononce par l’e fermé clair, quand la lettre initiale du mot suivant est une consonne: “les champs, des forêts, mes desseins”. Quand, au contraire, c’est une voyelle, on le prononce par l’e ouvert: les enfants, des années, mes amis. On doit cependant prendre garde, pour l’exactitude de la prononciation, que cet “e” ne soit point trop ouvert dans le dernier cas ni trop fermé dans le premier”.

La prononciation de l’époque est prescrite par Restaut qui pose en principe que “l’e suivi d’une “s” est toujours ouvert dans, les, des, mes, tes, ses, ces, et même suivant Boulliette, cet “e” est très ouvert”.

Tout le monde n’était pourtant pas d’accord sur ce point.

Vallart dit: “dans le discours familier, “e” est fermé dans, ces, des, mes, tes, ses, ces enfants, ces livres, etc., mais il est ouvert dans le discours soutenu”.

Sur quoi Cherrier remarque: “je pense qu’il est mieux de conserver partout la prononciation de l’e fermé”.

Demandre dit: “mes, tes, ses, les, des, ont leur e fermé. Mais il devient un peu ouvert quand ils sont après le verbe ou que le mot suivant commence par une voyelle, surtout si c’est dans le langage plus élevé que celui de la conversation, comme dans: “remet nous les, souverain arbitre des hommes, Dieu des dieux, créateur de tous les êtres, tes impénétrables secrets”.

Féraud: “les, mes, tes, ses, ont l’e fort ouvert. Plusieurs le prononcent comme muet devant une voyelle: le-zome. Il faut prononcer: lèz ome”.

Aujourd'hui l'e de ces monosyllabes est définitivement fermé. A la vérité beaucoup d'orateurs, d'acteurs, de professeurs s'efforcent d'articuler ces mots avec un "e" ouvert mais c'est une prononciation absolument conventionnelle. Elle est bonne tout au plus dans le chant qui a des exigences propres mais quand on parle on ne saurait prononcer "mes frères" autrement que dans "mesdames" où il est certainement fermé.

Dans les mots composés commençant par les articles "les" et "des" ou l'adjectif possessif "mes", l'e a conservé le son fermé et l's ne se prononce pas : le(s)quels, de(s)quels, me(s) dames. Il en est de même dans les noms propres comme De(s) bordes, De(s) cartes, De(s) moulins, De(s) périeurs, De(s) portes, De(s) champs.

b) *Les monosyllabes très, dès, ès (en les)*. — Meigret écrit "tres" par un e ouvert, Péletier par un e fermé. Baïf par un e ouvert.

"dès" est écrit par Péletier avec un e ouvert. Oudin dit que "e" se marque en l'adverbe "dès" pour différence de l'article pluriel "des" et toutefois il se prononce ouvert" Suivant Longue, l'e de "dès" ne se prononce ni fermé ni circonflexe mais toujours ouvert. Il ne sonne point comme "dez" ni comme "dais", c'est une délicatesse difficile à attraper". Restaud dit seulement : "on met l'accent grave sur "dès", "prè", "très", parce que l'e s'y prononce plus ouvert que dans les monosyllabes précédents (les, mes, tes, des, ces).

"ès" est écrit par Meigret avec un e ouvert, par Péletier avec un e fermé, par Ramus avec un e ouvert, Maupas lui attribue formellement l'e ouvert. L'"s" était toujours muet devant une consonne, comme dans des, mes, tes, etc.

c) *cet, cette*. — Dès le XVIe. siècle, ces mots avaient trois prononciations : sée (PÉLETIER).

soet (RAMUS).

sèt (POISSON, 1609).

ste, était une graphie désagréable aux grammairiens. C'était cependant la prononciation ordinaire au XVIe siècle et au XVIIe siècle, d'après Richelet et même, d'après Corneille, on l'entendait dans la chaire. Encore, au XVIIIe. siècle, les grammairiens attestent cette prononciation et il faut venir à Villecomte (1751) pour la voir condamnée. Elle est toujours vivante dans le parler populaire de Paris. Il est pro-

bable que la tradition savante, conservée par les grammairiens qui écrivaient “cet, cette”, a peu à peu habitué les doctes à prononcer ces mots tels qu’ils les voyaient écrits.

d) *la première personne du singulier du présent de l’indicatif dans les verbes de la première conjugaison.* — La voyelle “oe” est devenue “é” dans un cas tout semblable aux précédents. Elle n’était pas initiabile, mais elle était tonique. Elle devait donc persister avec plus de raison encore qu’en syllabe initiale où “oe” est tonique secondaire. L’“e” de la première personne du singulier, présent de l’indicatif des verbes de la première conjugaison suivi du pronom “je” a été prononcé féminin. Vaugelas croit nécessaire de remarquer que “aimé-je” se doit écrire et prononcer “aimé-je”. Cette remarque est très nécessaire pour les provinces de delà Loire où on écrit et on prononce “aime-je”, tellement que ceux qui en sont ont bien de la peine à s’en corriger”.

De même Ménage dit que “dans plusieurs lieux de France et dans toute la Lorraine, on prononce “aime-je, chante-je, mange-je” avecque les deux e féminins de suite qui est une façon de parler très vicieuse et très incommode”.

Andry fait la remarque : que “au lieu de dire “parle-je” comme dans quelques provinces, il faut dire “parlé-je, me fâché-je”.

Duez apocopait “parl’j’ bien, tir’j’ mal, jou’j’ mal, chant’j’ mal, ne pri’j’ pas bien, ne pli’j’ pas bien.”

La forme avec “e” est non seulement attestée par les grammairiens mais encore dans le patois de Molière :

Ne t’aimai-je pas (DON JUAN).

Cette transformation de “oe” tonique en “é”, n’était pas nécessaire. Dans un autre cas tout semblable “e” tonique est resté “oe” malgré les grammairiens qui auraient voulu le prononcer “é” ou “è”. Lorsque l’habitude fut prise de placer les pronoms personnels régimes de l’impératif après le verbe, le pronom “le” devint ainsi tonique : “instruisez-le”. Cet e féminin devenant tonique fut aussi prononcé parfois “é”.

Bérain (1675) note qu’on prononce : “dites-lai” ou “dites-leu”, et il fait bien remarquer que c’est seulement lorsqu’il devient tonique, car on prononce toujours “oe” dans : “quand je le suis, donnez-le-moi”. Il préférait “l’è”, prononciation plus douce.

D'autres prononçaient: "faites-lé". Hindret recommandait: "lè", mais condamnait: "loe". De la Touche, en 1696, Buffier, en 1709, recommandait la prononciation avec "oe", qui dès cette époque, est la seule usitée.

La prononciation dans laquelle "le" après l'impératif était élide devant une voyelle suivante n'a été conservée que vers le XIXe siècle, sans doute par licence poétique. Mais dans la première moitié du XVIIe siècle, il semble que ç'ait été une prononciation encore usuelle. Exemple:

Honorons-le en tous lieux du cœur et de la bouche.

(RACAN).

J'ouvrirai. Fais-le entrer dedans cette antichambre.

(QUINAULT).

e) *je, me, te, le, se, de, ne, que*. — Dans les monosyllabes, *je, me, te, le* (pronom et article), *se, ce, de, ne, que* (pronom et conjonction), l'e féminin s'élide dans l'orthographe devant un mot commençant par une voyelle: "j'aime, il m'aide, je t'y enverrai, je l'ai oublié, il s'amuse, c'était l'ami, ce qu'il veut, il faut qu'il parte, etc.

Dans l'ancienne langue, l'e féminin des pronoms atones, *me, te, se, le*, s'élidait aussi après le verbe. Exemple:

Com si l'aut fait, l'en reclus (SAINT LÉGER).

Cil vait, sil quiert, fait l'el mostier venir.

(SAINT ALEXIS).

Mais l'élision était facultative. Exemple:

Porte le a sun ni (PH. DE THAUN).

Dans la langue moderne, "me" et "te", ne se trouvent plus ainsi placés si ce n'est devant "en" et "y" auquel cas il y a élision: "donne-m'en, va-t'en, fie-t'y, etc.

f) "*le*" et "*les*". — Ces deux monosyllabes perdent la voyelle après les prépositions *à, de, en*, s'ils sont suivis d'un mot qui commence par une consonne: "a le conte > al conte > au conte. Les formes *me, te, le(lo), les(los), se*, subissaient l'enclise et perdaient leur voyelle, si elles étaient précédées d'un mot accentué terminé par une voyelle, et si elles étaient suivies d'un mot commençant par une consonne:

Poros (-poro se) furet morte (CANTILÈNE DE SAINTE EULALIE).

Semprél (-sempré lo) mist (SAINT LÉGER).

A luis (-lui les) tramist (SAINT LÉGER).

Porqueim (porquei me) fuïs (ALEXIS).

Ned il nes (-ne les) en apelet (ALEXIS).

Sim (-si me) cumbatrai (ROLAND).

Cil kis (-ki se) deivent cumbatre (ROLAND).

Cette enclise était obligatoire dans la période la plus ancienne. Elle était facultative dans le Roland et le Pèlerinage de Charlemagne, et elle disparaît peu à peu dans la langue écrite. Au lieu de : nem, net, nel, nes, sim, sit, sil, sis, on ne trouve plus que : ne me, ne te, ne le, ne se, ne les, si me, si te, si le, si se, si les.

C'est probablement un changement purement orthographique et prosodique, dû à la réaction des formes entières. Il n'est phonétique que pour "les". Les formes telles que "kis, sis, jes, ques, nes, tus (tu les), jas (ja les)", disparaissent définitivement en faisant place à : qui les, si les, je les, etc. Les autres abrègements, au contraire, bannis de la langue littéraire et écrite, subsistent dans la langue parlée. On dit toujours : ne l'prends pas, je m'prends, ne m'touche pas, etc.

En français moderne les monosyllabes dont la voyelle est un "e" muet, l'élident généralement : l-père, j-parle, tu t-frappes, sauf s'il porte l'accent du groupe : regardez-le. De Même quand on veut insister : je l'ai vu, ou quand il se produit un groupe difficile à prononcer. Si on adopte la prononciation négligée, "i" pour "il", il te dit, deviendra, i t-dit, mais si on articule l'l on est forcé de faire entendre l'e : il te dit.

g) *Plusieurs monosyllabes se suivent.* — Lorsque dans un mot ou un groupe de mots plusieurs e féminins se suivent dans des syllabes consécutives, on prononce le 1er., le 3ème., le 5ème., tout en supprimant le 2ème., le 4ème., le 6ème., ou l'inverse a lieu.

a) La première prononciation s'observe dans les cas où le groupe commence par je, te, le, se, que, de, re. Exemples : je n(e) te l(e) demande pas, veux-tu te l(e)ver, le r(e)venu de mes terres, crois-tu que j(e) me r(e)pens, que r(e)gardez-vous, il a envie de m(e)plaire, dev(e)nez plus modeste, rel(e)vez-vous.

b) La deuxième prononciation s'observe si le groupe commence par "ce" ou, dans certains cas, par "ne". Exemples : c'est c(e) que j(e) trouve, c(e) que j(e) red(e)manderais volontiers, qu'est-c(e) que j(e) te disais, nous n(e) te

l(e) demandons pas, ça n(e) te r(e)garde pas. Il en est de même si la troisième syllabe est “re” : j(e) me r(e)pose, j(e) le r(e)trouverai bien.

c) Dans certains cas les deux règles se croisent : c(e) que je n(e) veux pas, c’est c(e) que je n(e) red(e)manderai jamais.

Un groupe de deux syllabes consécutives contenant chacune un e muet, est transporté avec la forme qu’il obtient dans la plupart des cas, à des positions où l’application des règles demanderait une forme différente. Ces groupes se sont en quelque sorte figés. L’e n’y est plus mobile. Ainsi les groupes : je n(e), je m(e), je l(e), pour lesquels une forme avec un second e n’est pas employée.

a) Le groupe “je n(e)” est totalement figé, à tel point qu’une forme “j(e) ne” n’est pas française :

si je l’avais su je n(e) te l’aurais pas dit.

est-c(e) que je n(e) peux pas dire la vérité.

b) Les groupes “je l(e)” et “je m(e)” ne sont pas si solides. La forme figée est la plus fréquente mais l’autre est aussi employée :

si je l(e) pouvais, je l(e) ferais.

quand je m(e) souviens de cela, je ne peux pas m’empêcher de rire.

Mais on pourrait dire aussi :

si j(e) le pouvais, j(e) le ferais.

quand j(e) me souviens de cela...

c) Tous les autres groupes se sont formés à l’intérieur de la phrase. Ce sont : que j(e), que l(e), de n(e), de l(e), te l(e) :

ce n’est pas de cela que j(e) vous parle.

le premier vaut mieux que l(e) second.

j’ai pris la résolution de n(e) pas y aller.

je n’ai pas envie de l(e) voir.

je ne voulais pas te l(e) dire.

De tous ces groupes il n’y a que le groupe “que j(e)” qui n’admet pas une autre forme. Pour les autres, la forme analogique et la forme régulière sont également employées :

on refusait de m(e) prendre au sérieux (ou : d(e) me).

il alla au théâtre où on ne l(e) voyait pas souvent (ou : n(e) le).

ce que c'est que d(e) nous.
elle avait la tête troublée, bien qu'elle ne prît que d(e)
l'eau.
d) Quand il y a deux groupes, c'est le plus fort qui l'em-
porte; "je n(e)" est le plus fort de tous :
dis lui qu(e) je n(e) sais pas.
il me croit plus fort que je n(e) te l(e) demanderai pas.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBERTIN: *Histoire de la langue et de la littérature françaises.*
BEAULIEUX: *Histoire de l'orthographe française.*
BETHUNE: *Leçons élémentaires de grammaire historique de la langue française.*
BLOCH: *Dictionnaire étymologique de la langue française.*
BONNARD: *Manuel de phonétique française.*
BOURCIEZ: *Phonétique française.*
BRUNOT: *Histoire de la langue française des origines à 1900.*
CLEDAT: *Grammaire historique de la langue française.*
— *Manuel de morphologie et de phonétique.*
DARMESTETER: *Tableau de la langue et de la littérature française au XVIème siècle.*
— *Grammaire historique de la langue française.*
DAUZAT: *Histoire de la langue française.*
GENEVRIER: *Précis de phonétique comparée.*
GRAMMONT: *La prononciation française.*
— *Traité de phonétique.*
GOEMANS et GREGOIRE: *Traité de prononciation française.*
LESAINTE: *Traité complet de la prononciation française dans la seconde moitié du XIXème siècle.*
MILLET: *L'oreille et les sons du langage.*
MARTINON: *Comment on prononce le français.*
MOUFFLET: *Encore le massacre de la langue française.*
NYROP: *Manuel phonétique du français parlé.*
— *Grammaire historique de la langue française.*
PASSY: *Les sons du français.*
— *Petite phonétique comparée des principales langues indo-européennes.*
PETIT DE JULLEVILLE: *Histoire de la langue et de la littérature françaises.*
PERNOT: *L'e muet.*
— *Les voyelles parisiennes.*
ROSSET: *Eléments de phonétique générale.*
ROUSSELOT et LACLOTTE: *Prononciation française.*
STAPPERS: *Dictionnaire étymologique français.*
THUROT: *De la prononciation française depuis le XVIème siècle d'après les témoignages des grammairiens.*
VAN DAELE: *Phonétique du français moderne.*
ZUND BURGUET: *Prononciation française.*

Susana MENASSÉ DE PADLOG